



République Française
Département de la Creuse
Communauté de Communes CIATE Bourgneuf – Royère de Vassivière

Communauté de communes de la CIATE – Bourgneuf - Royère

DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 28 septembre 2017 - Délibération n° 2017/157

Objet : APPROBATION DE L'AVANT-PROJET DEFINITIF RELATIF A LA RESTAURATION INTERIEURE ET A L'AMENAGEMENT SCENOGRAPHIQUE DE LA TOUR ZIZIM A BOURGANEUF, AINSI QUE DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL CORRESPONDANT

L'an deux mille dix-sept, le 28 septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes CIATE – Bourgneuf Royère de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de la commune de Vidallat sur la convocation en date du 21 septembre 2017, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

MM. PACAUD – JUILLET – SARTY – SIMON-CHAUTEMPS – ESCOUBEYROU – DESLOGES – SIMONET – AUBERT – DUBREUIL – PARAYRE – ROYERE – MARTINEZ – TRUNDE – BUSSIERE – RABETEAU – PEROT – SCAFONE – TOUZET – LAINE – GRENOUILLET – CALOMINE – LAGRANGE – DERIEUX – PAMIES – PATEYRON – GAUDY – COUSSEIROUX – AUCOUTURIER – DOUMY
et Mmes LAURENT – POUGET-CHAUVAT – SUCHAUD – DESSEAUVE – HYLAIRE – DUMEYNIÉ – BATTUT – DEFEMME – PATAUD – BEAUX et LAPORTE.

Etaient excusés :

MM. CHASSECORTE – RIGAUD – CHAPUT – LALANDE – CHOMETTE – GIRON – FASSOT – MEUNIER – GAILLARD – CONCHON – COUFFY
et Mmes BERNARD – PIPIER – CAPS – LAGRAVE et COLON.

Pouvoirs :

M. CHOMETTE donne pouvoir à Mme POUGET-CHAUVAT.
M. GIRON donne pouvoir à M. AUBERT.
M. GAILLARD donne pouvoir à Mme DEFEMME.

Suppléances :

Mme DESSEAUVE remplace Mme COLON – Mme BEAUX remplace M. CONCHON et M. DOUMY remplace M. COUFFY.

Secrétaire de séance : M. Jean-Claude BUSSIERE.

Vote à scrutin public

En exercice	Présents	Votants			
67	40	43			
Votes pour	Votes contre	Abstentions	Blanc	Nul	Refus de vote
39	4 Mme DEFEMME (avec le pouvoir de M. GAILLARD) Mme PATAUD M. DERIEUX	0	-	-	-

Vu la compétence intercommunale « sites emblématiques et historiques d'intérêt communautaire », inscrite au sein du bloc de compétences « action culturelle », et portant notamment sur les études, la sauvegarde, la restauration, la valorisation de la tour Zizim à Bourganeuf.

Vu le procès-verbal de mise à disposition de l'ensemble immobilier de la tour Zizim, par la Commune de Bourganeuf à la Communauté de communes de Bourganeuf-Royère de Vassivière, signé le 1^{er} juillet 2013, comme suite aux délibérations concordantes du Conseil municipal en date du 19 juin 2013 et du Conseil communautaire en date du 10 avril 2013.

Vu la fiche-action (n°3) déposée et inscrite au sein du contrat de cohésion territoriale du Pays Sud Creusois 2015-2017.

Vu la délibération n°2016/07/03 du Conseil communautaire de la Communauté de communes de Bourganeuf-Royère de Vassivière, en date du 6 juillet 2016, portant approbation du plan de financement prévisionnel relatif à la création d'un espace scénographique dans la tour Zizim, sur la base du programme d'aménagements.

Vu la délibération n°2017/120 du Conseil communautaire en date du 17 mai 2017 décidant notamment l'ouverture d'une autorisation de programme (AP n°4) et des crédits de paiement pour la création d'un espace scénographique dans la tour Zizim à Bourganeuf, sur les exercices budgétaires 2017 à 2021.

Vu la désignation d'une équipe de maîtrise d'œuvre pluridisciplinaire, par délibération n°2016/11/07 du Conseil communautaire de la Communauté de communes Bourganeuf-Royère de Vassivière, selon un marché avec tranches ferme et optionnelles :

- AAP DODEMAN SARL (16-Villebois-Lavalette) : mandataire du groupement, Architecte en Chef des Monuments Historiques.
- BIP SARL (24-Nontron) : cotraitant, architecte – scénographe.
- ODETEC SARL (24-Boulazac Isle Manoire) : cotraitant, BET fluides.
- Entreprise individuelle Patrice MANCEAU (16-Ruelle-sur-Touvre) : cotraitant, BET structures.

M. le Président présente l'avant-projet définitif et expose les éléments suivants :

Le projet vise à créer une scénographie de visite relatant l'histoire particulière de la tour, lieu de captivité, et de ses détenus dont le prince ottoman Djem (dit « Zizim »).

Pour procéder à l'aménagement scénographique des lieux, une dernière tranche de travaux de restauration intérieure doit être réalisée dans la tour en tant que telle. Il est également nécessaire d'aménager l'étage du bâtiment du cinéma et la terrasse attenante, en vis-à-vis de la tour, pour respecter les normes en matière de sécurité incendie (pour créer une deuxième issue à la tour) et d'accessibilité pour l'accueil du public (tour non accessible ; création d'un espace d'accueil à l'étage du cinéma accessible par ascenseur commun à tous les visiteurs, permettant notamment aux personnes à mobilité réduite d'avoir accès à des contenus à l'étage du cinéma).

Lots	Tour Zizim		Etage cinéma			Total en € HT
	Tour (6 niveaux)	Abords	Etage cinéma	Passerelle	Ascenseur	
Maçonnerie	94 399,00 €	26 550,00 €	57 000,00 €	-	55 850,00 €	233 799,00 €
Charpente – couverture – planchers et plafonds	24 950,00 €	-	67 500,00 €	-	-	92 450,00 €
Menuiserie	Base : 58 600,00 € +PSE (fenêtres) : + 6 500,00 €	-	45 000,00 €	-	-	Base : 103 600,00 € Base + PSE : 110 100,00 €

Paratonnerre (suite au dernier rapport de vérification)	Base : 1 500,00 € (sectionneur porte-fusible en amont du parafoudre existant) +PSE : + 31 500,00 € (remplacement intégral)	-	-	-	-	Base : 1 500,00 € Base + PSE : 33 000,00 €
Serrurerie	44 990,00 €	-	15 000,00 €	45 840,00 €	12 350,00 €	118 180,00 €
Electricité	115 770,00 €	-	Base : 38 400,00 € +PSE (éclairage ext.terrasse) : + 8 000 €	1 100,00 €	42 300,00 €	Base : 197 570,00 € Base + PSE : 205 570,00 €
Plomberie	2 200,00 €	-	6 300,00 €	-	-	8 500,00 €
Scénographie	159 950,00 €	7 600,00 €	Base : 31 800,00 € + PSE maquettes terrasse : + 10 000,00 € +PSE panneaux gravés hourd : +6 000,00 €	Base : 0 € +PSE table signalétique en métal : + 10 000,00 €	1 500,00 €	Base : 200 850,00 € Base + 3 PSE : 226 850,00 €
Muséographie	6 000,00€	-	Base : 14 000,00 € +PSE rédaction textes et suivi : + 11 000,00 €			Base : 20 000,00 € Base + PSE : 31 000,00 €
TOTAL	Base : 508 359,00€ Base + PSE : 546 359,00 €	34 150,00 €	Base : 275 000,00 € Base + PSE : 310 000,00 €	Base : 46 940,00 € Base + PSE : 56 940,00 €	112 000,00 €	Base : 976 449,00 € Base + PSE : 1 059 449,00 €

Au vu de ces éléments, M. le Président propose au Conseil de se prononcer sur un plan de financement établi sur le montant total d'opération de base, soit 1 150 310,59 € HT, intégrant travaux et honoraires.

Considérant que toutes ou partie des PSE du futur marché ne seront retenues que si les résultats de la consultation permettent de ne pas dépasser l'enveloppe totale de 1 150 310,59 € HT, M. le Président présente le plan de financement global suivant :

Dépenses (en € HT)		Recettes	
Travaux bâti et abords :	763 199,00 €	FEADER (mesure 765) -44,10% :	507 286,97 €
Supports muséographiques et scénographiques :	213 250,00 €	Région (crédits sectoriels)-9,81%	112 864,46 €
Hausses et aléas :	31 734,59 €	Etat /DRAC -6,04 % :	69 436,16 €
Honoraires divers :	142 127,00 €	Département (contrat de cohésion territoriale du Pays Sud Creusois)-5% :	57 515,53 €
		Communauté de communes -35,05 %	403 207,47 €
Total	1 150 310,59 €	Total	1 150 310,59 €

Après avoir entendu cet exposé, le conseil communautaire :

- Approuve l'avant-projet définitif ainsi que le plan de financement prévisionnel présentés afin de fournir les compléments de dossiers aux partenaires financiers et pouvoir ainsi faire confirmer l'accompagnement financier de l'Etat (DRAC), du Département et du FEADER (instruction par la Région).
- Autorise le Président à déposer les dossiers de subventions.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,



Le Président,
Sylvain GAUDY.